



Programme électoral en vue des élections du 13 octobre 2024

Merci de n'imprimer ce document qu'en cas d'absolue nécessité

Un projet pour prendre soin de Rebecq et de ses habitants.

C'est avec beaucoup de plaisir et en étant bien conscient de la responsabilité que cela implique que notre mouvement citoyen « *Rebecq-Autrement* » vous présente un projet pour la commune en vue des élections communales qui auront lieu le 13 octobre 2024.

Comme vous le lirez ci-dessous, notre programme a pour ambition générale de prendre soin de notre commune et du bien-être de ses habitants en proposant des mesures concrètes pour chaque aspect de notre vie locale.

Il fixe le cadre des collaborations sur lesquelles nous voulons nous appuyer pour le mettre en œuvre au plus près des réalités de terrain.

Nous espérons que ce programme ambitieux mais réaliste répondra à vos attentes. Nous vous en souhaitons en tout cas une bonne lecture et restons à votre disposition pour échanger davantage.

GOUVERNANCE PARTICIPATIVE

Mettre en œuvre une gouvernance efficace, transparente et participative

La manière de faire de la politique est au cœur des préoccupations de notre mouvement. Nous croyons en effet que, contrairement à la pratique courante, il faut accorder un plus grand rôle aux citoyens dans l'organisation de la vie locale et mieux prendre en compte leurs avis dans les décisions qui les concernent.

Pour y parvenir et construire une gouvernance efficace et transparente où chaque citoyen a sa place, *Rebecq Autrement* propose les principes et mesures suivantes

Informers

Mettre à disposition des habitants une information complète sur les projets qui concernent la commune et la rendre facilement accessible.

- **Mettre en ligne** sur le site internet de la Commune toutes les données utiles pour permettre aux citoyens de suivre l'évolution des projets et y réagir.
- **Retransmettre en ligne** les séances du Conseil communal.
- Publier et archiver sur le site internet de la commune **les comptes-rendus du Conseil communal**. Créer un emplacement spécifique pour les interpellations citoyennes sur le site et y inclure les questions d'actualité (acceptées ou non avec justification publique de l'éventuel refus).
- Analyser la faisabilité de **l'ouverture de l'administration** communale un soir par semaine de 17h à 20h sur rendez-vous.
- **Créer une newsletter communale** pour informer régulièrement les citoyens (sur base d'une inscription volontaire) des enquêtes publiques en matière d'urbanisme, de travaux publics, mais aussi présenter les associations, les vidéos du Conseil Communal, les événements et autres activités locales.
- **Délocaliser le Conseil Communal** quatre fois par an dans les salles des différents villages afin de renforcer le lien entre les habitants et leurs représentants.

Dialoguer

Aller à la rencontre des habitants, associations et porteurs de projet pour prendre des décisions éclairées.

- **Consulter les habitants** sur les projets importants et les inviter à exprimer leurs opinions et suggestions avant qu'une décision ne soit prise.
- **Refondre l'Assemblée citoyenne** (présidence, règlement d'ordre intérieur, sujets abordés, animation externe, ...).
- Organiser annuellement **une réunion entre citoyens et élus** pour faire le bilan des actions entreprises et en discuter avec les habitants.
- Communiquer sur la possibilité pour les citoyens **d'interpeller le Collège** et améliorer la pédagogie par rapport à la plateforme délibération.be. Ajouter à la procédure classique la possibilité de déposer une interpellation en ligne via le site internet communal.
- **Réviser le Règlement d'Ordre Intérieur (ROI)** du Conseil Communal pour faciliter la participation des citoyens dans le processus démocratique local.
- Étendre le système de **prêt de matériel communal** (bancs, tonnelles, ...) pour permettre aux habitants de se retrouver, organiser des activités ou simplement échanger.
- Organiser des **rencontres et débats** sur des thèmes ou projets spécifiques, pour encourager un dialogue constructif autour des sujets qui concernent notre commune.
- Favoriser une **participation citoyenne plus active et efficace**. Renforcer les capacités et les expertises citoyennes en encourageant l'échange, l'apprentissage mutuel et la mise en réseau. Travailler localement avec des représentants de quartier.

Collaborer

Favoriser des collaborations entre la Commune et les habitants ou associations pour mettre en œuvre des projets concrets.

- **Créer un budget participatif de 5.000,- euros/an** pour permettre aux citoyens de proposer des projets qu'ils souhaitent voir financés.

- **Encourager le bénévolat citoyen** avec des chantiers participatifs organisés une fois par mois. Développer une plateforme en ligne pour mettre en relation les demandes et les offres de bénévolat au sein de la commune.

Décumuler

Promouvoir une gestion publique, transparente et impartiale.

- **Éviter les conflits d'intérêts** en rendant impossible pour les élus politiques au niveau communal d'occuper un poste à responsabilité (administrateur, président, trésorier, secrétaire) d'un club sportif, d'une association, d'une ASBL de la commune subsidiée par la Commune et ceci pendant la durée de leur mandat au Collège, au Conseil communal ou au CPAS.

ENSEIGNEMENT - ACCUEIL EXTRASCOLAIRE - PETITE ENFANCE

Maintenir un enseignement diversifié et offrir des opportunités d'apprentissage au-delà l'école.

L'offre scolaire à Rebecq est avantageuse en permettant une diversité de choix d'écoles maternelles et primaires en fonction des convictions philosophiques, religieuses ou des approches pédagogiques souhaitées. En complément de l'école, l'accueil extrascolaire joue également un rôle important en offrant un environnement socio-éducatif favorable au développement et à l'épanouissement des enfants.

La petite enfance, de la naissance jusqu'à environ 6 ans, est aussi un point d'attention important. Elle est une étape clé pour le développement de l'enfant. Pour les parents, cette période est marquée par de grands changements, souvent sources de stress, notamment lorsqu'il s'agit de trouver une structure d'accueil.

Pour répondre aux besoins diversifiés des familles de la commune et offrir des services de qualité accessibles à tous en ces matières, **Rebecq-Autrement propose les principes et mesures suivantes**

- **Créer une plateforme communale d'information** pour accompagner les familles dans leurs recherches de places d'accueil, d'écoles ou d'activités extrascolaires pour leurs enfants en partenariat avec les acteurs locaux. Faciliter la mise en relation avec les structures disponibles et permettre un suivi personnalisé.
- **Maintenir un enseignement qui assure une offre diversifiée et complémentaire entre les différents réseaux** et qui valorise le projet pédagogique de chaque établissement (inter-réseaux)
- **Encourager et soutenir le rôle des associations de parents dans les écoles**, en leur fournissant des ressources et un appui logistique pour leurs projets et actions. Permettre aux familles de s'impliquer dans la vie de l'école en étant un réel soutien aux équipes pédagogiques. Créer du lien famille/école.
- **Éduquer à la Citoyenneté pour former des citoyens responsables.** Soutenir, à l'école, l'éducation des élèves (10-12 ans) sur des sujets de société tels que la pauvreté, le recyclage, les risques liés aux nouvelles technologies, la pollution et le devoir de mémoire en proposant l'intervention

d'experts pour animer ces thématiques via des outils didactiques, des sensibilisations, des jeux de rôles (p. ex. développer un partenariat entre les écoles de Rebecq et le Contrat Rivière Senne, afin de sensibiliser les élèves aux enjeux environnementaux et favoriser des actions concrètes en lien avec la protection de l'environnement local).

- **Offrir à chaque élève des fournitures scolaires durables** : une gourde réutilisable et une boîte à tartines, une fois par parcours scolaire, avec du matériel durable dans le temps
- **Développer l'offre et l'accueil extrascolaire** pour répondre le mieux possible aux besoins diversifiés des familles.
- **Maintenir et élargir le Conseil des Enfants, en incluant les enfants non scolarisés à Rebecq** pour qu'ils puissent également s'impliquer dans les projets de la Commune, se faire entendre et créer du lien entre les enfants au-delà de leur école.
- **Rouvrir une Maison des Jeunes (MJ) à Rebecq**, indépendante politiquement et pluraliste, pour offrir un espace d'échanges et d'activités pour les jeunes, favorisant ainsi leur épanouissement et leur intégration dans la vie communale. Cette maison des jeunes pourra comporter un espace étude en dehors des heures d'ouverture de la bibliothèque communale.
- **Organiser une Journée de la Jeunesse à Rebecq** qui réunit jeunes, familles et professionnels autour d'activités sportives, artistiques et manuelles, scolaires, nature, etc. À cette occasion, prévoir un **Forum des acteurs de l'éducation** pour échanger sur les enjeux éducatifs locaux, partager des bonnes pratiques, faire connaissance et coconstruire des projets.
- **Créer un Conseil communal de la Jeunesse**. Dans la continuité du Conseil des Enfants et pour impliquer davantage les jeunes dans les instances décisionnelles de la commune en les accompagnant dans la découverte des rouages politiques et de leur apprentissage de la citoyenneté.
- **Établir un Plan de Prévention Jeunesse** : Informer et sensibiliser les jeunes à la sécurité personnelle (numérique, [cyber] harcèlement, droit à l'image,...) via des projets, des rencontres avec des associations qui travaillent elles-mêmes avec des jeunes.
- **Optimiser l'information, l'accueil et l'offre relatifs à la petite enfance, en tenant compte des besoins des familles.**
- **Envisager la création de nouvelles structures d'accueil pour la petite enfance (crèches, maisons d'enfants, haltes-garderies, école de devoirs)** en fonction de besoins identifiés. Par exemple, dans l'ancienne maison communale ou l'extension des infrastructures existantes. Ramener le taux de couverture à celui d'il y a 4 ans (-11 % ces 4 dernières années)
- **Mettre en place des ateliers d'accompagnement à la parentalité** en collaboration avec des experts de la petite enfance, pour aider les parents dans l'éducation de leurs jeunes enfants.
- **Améliorer la qualité des partenariats avec l'ONE**. Collaborer avec les centres de santé locaux pour les soutenir dans leur action (proposer des bilans de santé réguliers pour les enfants en bas âge et des conseils personnalisés aux parents).
- **Assurer une formation continue pour le personnel de la Petite Enfance** afin de garantir des pratiques pédagogiques à jour et de qualité dans les structures d'accueil. Former le personnel des crèches et des structures d'accueil à l'inclusion afin de le sensibiliser et de l'outiller pour mieux répondre aux besoins des enfants en situation de handicap, de ceux issus de milieux défavorisés ou de contextes familiaux complexes.
- **Favoriser l'inclusion dès le plus jeune âge**. Encourager via des collaborations avec des associations spécialisées la mise en place d'activités spécifiques qui font se rencontrer enfants en situation de handicap et enfants valides.
- **Améliorer les espaces de jeu extérieurs** pour les tout-petits, en les rendant plus accessibles et sécurisées.
- Des synergies seront recherchées entre toutes les écoles de l'entité (publique, privée confessionnelle et non-confessionnelle) tant en matière d'extrascolaire, de transports, d'alimentation et de mise en commun des ressources.

AINES

Valoriser le rôle des aînés dans la communauté et répondre à leurs besoins spécifiques

Le vieillissement de la population est une évolution générale de la société qui concerne aussi Rebecq. Les aînés représentent aujourd'hui une part significative de la population de notre commune. Cette situation est une richesse sur laquelle s'appuyer, mais aussi un défi pour répondre aux besoins spécifiques des aînés en matière d'accès aux services, de logement adapté, de soutien à domicile, de sécurité de l'espace public, etc.

Pour tenir compte des besoins spécifiques des aînés et valoriser leur rôle dans la vie locale, **Rebecq-Autrement** propose les principes et mesures suivantes

- Lutter contre l'isolement : des **activités transgénérationnelles** seront mises en place en collaboration avec la Commission Consultative des Aînés.
- Lutter contre le sentiment d'inutilité : il sera proposé aux aînés qui le désirent de **mettre en commun leurs savoirs**, savoirs faire et expérience professionnelle au bénéfice de la communauté (audit de la dette, école de devoir, potagers dans les écoles, cuisine, petite et grande histoire, etc.).
- Garder leur capacité à jardiner au fil du temps. **Un système de jardins partagés** sera étudié et mis en place.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE — URBANISME

Encourager un aménagement du territoire équilibré et durable au service du bien-être des habitants.

L'aménagement du territoire joue un rôle déterminant dans la qualité de notre cadre de vie et notre bien-être.

Il intervient dans de nombreux domaines comme l'utilisation des sols (zones d'habitat, d'industries, agricoles,...), l'organisation des infrastructures de mobilités, la création d'espaces verts, l'urbanisme ou encore la valorisation des paysages et des espaces publics.

Pour promouvoir une utilisation optimale du sol et un développement équilibré et durable du territoire, **Rebecq-Autrement** propose les principes et mesures suivantes

- **Aménager le territoire de manière plus équilibrée entre les différents villages.** Programmer des interventions urbanistiques, de travaux publics, de mobilité, d'environnement, de développement commercial,..., dans toutes les zones du territoire communal.
- **Éviter l'artificialisation des sols** et l'étalement des zones bâties dans la campagne pour maintenir le caractère rural des villages.
- **Gérer le territoire en intégrant le principe de précaution** pour prendre en compte les incertitudes environnementales et les impacts potentiels des projets d'aménagement sur la santé humaine.
- **Veiller à l'imposition de charges d'urbanisme (une contribution, financière ou autre) aux promoteurs de grands projets d'urbanisme** (p. ex. extension des carrières, construction d'un supermarché,...) pour compenser les impacts de leurs projets sur la collectivité (dans le cadre du Code de Développement Territorial Wallon). Activer prioritairement les charges

d'urbanismes en nature et non en numéraire : aménagement d'espaces verts publics, rénovation de voirie, construction d'équipement.

- **Encadrer l'exploitation des carrières de porphyre de manière à respecter l'environnement et le bien-être des riverains.** Réévaluer l'opportunité du projet d'extension de la carrière de Quenast en fonction des critères de santé publique, d'environnement, de pertinence économique, de tranquillité et de bien-être des riverains tant immédiats que plus éloignés. **Refuser tout projet déséquilibré et dont la perspective est trop lointaine (scénario maximaliste)**
- **Aménager les espaces publics de manière conviviale** avec davantage de zones consacrées aux piétons et cyclistes ainsi qu'à l'agrément et la végétation.
- **Améliorer la réactivité des interventions techniques dans l'espace public** en intégrant dans la pratique des services communaux une procédure efficace de suivi des signalements citoyens via *Better street*)
- **Prioriser les travaux publics en fonction de critères objectifs** comme l'état de dégradation, l'impact sur la sécurité routière, le gain environnemental, la mobilité douce ou encore l'urgence technique
- **Définir une ligne claire du bon aménagement des lieux** qui veille à l'intégration harmonieuse des projets d'urbanisme dans leur environnement immédiat, tant bâti que naturel (gabarits, matériaux, utilisation du sol, éléments de patrimoine).
- **Remettre en état le riche réseau de chemins et sentiers.** Réhabiliter les voies de communication traditionnelles qui relient les différents hameaux et lieux-dits de Rebecq et qui présentent un intérêt pratique (raccourcis piétons), patrimonial et paysager.
- **Augmenter le nombre de petits espaces de convivialité** dans les quartiers et en assurer l'entretien.
- **Installer des fontaines d'eau potable sur les places des villages** pour augmenter la convivialité de l'espace public, garantir à tous, sans distinction, un accès gratuit à l'eau potable et prévenir la déshydratation en cas de fortes chaleurs (adaptation des centres ruraux au changement climatique).

LOGEMENT — ENERGIE

Ajuster la politique de logement et d'énergie à la diversité des publics et situations

La question logement renvoie à des enjeux importants de nos sociétés. Le logement est d'abord un droit constitutionnel (article 23) pour chaque personne. Il est ainsi important que chacun puisse trouver un logement décent et abordable. De plus, le logement est très lié à des enjeux environnementaux et de justice sociale, notamment en ce qui concerne l'efficacité énergétique des bâtiments.

Pour augmenter l'offre de logements abordables et améliorer la qualité des logements existants, *Rebecq-Autrement propose les principes et mesures suivantes*

- **Mettre en place un guichet logement-énergie** pour mieux informer sur les aides financières disponibles pour encourager les propriétaires à rénover et améliorer la qualité de leur logement, notamment en matière d'efficacité énergétique.
- **Maintenir et développer la part de logements sociaux** (logements à l'accès réglementé et gérés par sociétés de logement social) de manière harmonieuse sur le territoire, en y incluant l'habitat léger.
- **Viser à diversifier l'offre de logement à finalité sociale** qui inclut des logements à prix modéré (logements moyens), des logements spécifiques (p. ex. logements adaptés aux personnes en situation de handicap lourd, logements d'urgence), Community Land Trust (CLT). Mobiliser les

acteurs et structures du secteur. Activer, quand c'est possible, les charges d'urbanisme pour fixer des quotas de logements abordables dans les nouveaux grands projets résidentiels privés.

- **Élaborer un programme communal de rénovation énergétique des logements sociaux** pour améliorer les conditions de vie de ménages aux revenus modestes.
- **Intensifier la transformation des biens publics afin d'améliorer leur performance énergétique.** L'initiative vise à réduire les coûts énergétiques de la commune tout en contribuant à la lutte contre le réchauffement climatique.
- **Encourager le développement de l'habitat léger (*tiny houses, yourtes, roulottes, etc*)** qui présente un intérêt social, économique et environnemental : emprise au sol limitée, réversibilité, coûts de construction réduits, logement financièrement accessible.

PATRIMOINE

Protéger et valoriser le patrimoine bâti et paysager

Le patrimoine est un élément important du développement de nos villages. Il contribue grandement à créer un cadre de vie agréable et peut favoriser le développement de commerces et de l'économie locale.

En matière de patrimoine, la commune possède d'indéniables atouts à valoriser : le paysage de la vallée de la Senne, les moulins, les anciens hospices, les sentiers et chemins, le petit patrimoine comme les chapelles, le patrimoine industriel, les fermes ou encore le patrimoine immatériel (les traditions). Elle possède aussi des centres anciens (cœurs de village) dont la cohérence d'ensemble est assez bien préservée.

Pour protéger et mettre en valeur le riche patrimoine matériel et immatériel de la commune, *Rebecq-Autrement propose les principes et mesures suivantes*

- **Renoncer à la vente de l'ancienne maison communale et la réserver pour un ou plusieurs projets au bénéfice de la collectivité.** Un projet concret axé sur les liens sociaux et l'économie sociale est détaillé dans le chapitre consacré à l'économie et l'emploi.
- **Augmenter les partenariats avec l'Agence Wallonne du patrimoine (l'AWaP)** pour coordonner des projets de restauration et de valorisation du patrimoine.
- **Diversifier les formats et contenus des visites du patrimoine** pour mettre en lumière les différentes facettes du patrimoine local : architectural, paysager, industriel, immatériel. Proposer des visites guidées classiques, mais aussi des formats plus originaux comme des balades contées, des rallyes patrimoniaux, des visites adaptées aux familles avec enfants, avec des jeux et des énigmes, etc.
- **Établir une Charte d'urbanisme et de valorisation du Patrimoine** qui propose des orientations et lignes directrices pour mettre en valeur le patrimoine bâti et paysager des centres ruraux historiques pour contribuer au caractère attractif des villages.
- **Étudier la création d'une prime « petit patrimoine » complémentaire à la prime régionale (PPPW),** à destination des ménages et associations pour préserver et mettre en valeurs les petits éléments de patrimoine visibles depuis la voie publique : ornements en fer (garde-corps, grilles, portails,...), portes ouvragées, sgraffites,...
- **Trouver une solution concertée pour préserver l'église Saints-Pierre-et-Martin de Bierghes.** Mettre en place une commission participative pour définir un projet de réaffectation de l'église. Dans l'intervalle, réaliser les travaux urgents nécessaires pour prévenir les dommages immédiats.

ENVIRONNEMENT

Favoriser un cadre de vie sain et durable pour tous

La protection de l'environnement est devenue un enjeu majeur pour la qualité et les conditions de vie de chacun d'entre nous.

Les dégradations environnementales telles que la pollution de l'air, le réchauffement climatique, l'épuisement des ressources naturelles ou encore la perte de biodiversité ont, en effet, un coût pour la collectivité et impactent directement notre santé et notre pouvoir d'achat (p.ex. hausse des prix de l'alimentation, coût de l'énergie, tensions sociales, maladies liées à la pollution de l'air, coût des inondations, pathologies liées aux vagues de chaleur,...).

Pour agir en faveur d'un environnement sain et durable pour tous, *Rebecq-Autrement* propose les principes et mesures suivantes

- **Évaluer chaque décision (politique) en termes d'impact environnemental** aussi bien que de budget, de santé humaine et d'équité sociale pour favoriser un développement durable de la commune.
- **Valoriser et développer les missions d'éco-conseil** de la commune pour sensibiliser et conseiller la population et les entreprises sur la mise en œuvre de pratiques écologiques et durables.
- **Réaliser un plan de dé-bétonisation.** Réduire les surfaces minérales étanches dans les espaces urbanisés et les végétaliser pour améliorer le cadre de vie, rendre la commune plus résiliente face au changement climatique, améliorer la gestion des eaux pluviales, lutter contre les îlots de chaleur, climatiser la localité ou encore augmenter la biodiversité.
- **Planter 1000 arbres/arbustes par an** en espace public et privé via les actions de la semaine de l'arbre et pour développer le maillage vert sur le territoire.
- **Lutter contre les espèces invasives** qui dégradent la biodiversité et les écosystèmes (p.ex. renouée du japon, berce du Caucase, frelon asiatique,...). Identifier les sites problématiques. Former le personnel communal à la gestion des plantes exotiques envahissantes.
- **Inscrire la Vallée des Oiseaux en Site de Grand Intérêt Biologique (SGIB)** pour garantir la protection de cet espace naturel précieux et de sa biodiversité unique tout en y préservant des activités humaines respectueuses de l'environnement.
- **Adhérer à la Convention des Maires** pour aider Rebecq à atteindre des objectifs plus ambitieux en matière de réduction des émissions de CO2 et de transition énergétique grâce notamment aux différentes aides européennes ou logistique que cette adhésion permet.
- Mettre en place un **service d'agents constatateurs** pour mieux prévenir et sanctionner les infractions environnementales et autres désordres publics.
- **Étudier avec les agriculteurs locaux la possibilité d'utiliser le miscanthus comme source d'énergie renouvelable.** Affiner une étude de faisabilité pour soutenir la culture de cette plante polyvalente et écologique et favoriser son application dans un projet-pilote de transition énergétique (p.ex. comme biocombustible dans une installation de chauffage centralisé de bâtiments communaux).
- **Favoriser l'installation de nichoirs et abris pour la faune sauvage.** Outre la plantation de plantes adaptées et un entretien adéquat des espaces verts, mettre en place des initiatives pour entretenir et augmenter le nombre d'abris artificiels pour la faune (nichoirs et cavités pour oiseaux, gîtes pour chauve-souris, abris pour hérissons,...) et leur entretien régulier
- **Rejoindre l'alliance pour la consigne** pour inciter la population à rapporter ses emballages de boissons, comme les bouteilles en plastique et les canettes, et aider à diminuer les déchets sauvages et à améliorer le recyclage.

- **Mener des actions de limitation volontaire de vitesse.** Inviter les conducteurs à réduire leur vitesse pour sensibiliser aussi bien à l'aspect économique qu'à l'impact environnemental, sonore et de sécurité routière des vitesses excessives de circulation.
- **Mettre en œuvre une gestion différenciée des espaces publics** qui adapte le mode d'entretien aux caractéristiques et fonctions de chaque espace vert et qui opte pour des espèces vivaces, indigènes et mellifères, plutôt que des bulbes et plantes annuelles cultivées en serres chauffées dans les compositions floristiques.
- **Améliorer les connexions entre les espaces naturels (maillage vert et bleu)** sur les structures du paysage, mais aussi dans les jardins privés. Limiter les abattages d'arbres et exiger des replantations en cas d'abattage. Sensibiliser le public à la biodiversité des jardins en collaboration avec les associations, par exemple en organisant des visites-conseils (cf. réseau nature de Natagora). Organiser des promenades-découverte du maillage vert et bleu par des guides nature locaux formés. Intégrer un prix spécial «biodiversité» au concours Fleurir Rebecq. Autoriser, au cas par cas, la destruction des constructions parasites établies dans les espaces de cours et les jardins, etc.
- **Durabiliser les événements** organisés sur le territoire communal pour réduire leur empreinte écologique. *Demander aux* Inciter les organisateurs à mettre en place des pratiques durables dans l'organisation des événements comme des systèmes de tri pour les déchets recyclables, compostables et non recyclables, l'utilisation de vaisselle et décorations réutilisables, l'emploi de toilettes sèches,...
- **Introduire les langes lavables dans les milieux d'accueil (crèches).** Établir une planification et une sensibilisation avec les parties prenantes : commune, parents et établissements. Organiser des ateliers pour se familiariser avec la pratique, étudier un service de lavage via la buanderie de home du CPAS.
- **Poursuivre la prévention et la lutte contre les inondations** en définissant une stratégie locale et supra locale qui contribue à l'effort collectif de la gestion de l'eau dans le bassin de la Senne. S'appuyer sur une approche territoriale et intégrée de la gestion de l'eau (mesures environnementales, d'aménagement du territoire, infrastructurelles). Intégrer la problématique du ruissellement. Collaborer avec tous les partenaires. Améliorer la collaboration et renforcer les synergies avec le Contrat de Rivière Senne. Réévaluer périodiquement les mesures urgentes en cas d'alertes de crues et pour la gestion de crise en cas de catastrophe.

AGRICULTURE

Créer un environnement favorable au maintien et au développement d'une agriculture locale dynamique et durable

À Rebecq, un peu plus de 70 % de la superficie du territoire est consacrée aux terres agricoles. L'agriculture participe donc significativement à l'identité de la commune et joue un rôle non négligeable dans sa structure économique, la protection de ses paysages traditionnels et la santé des sols, de l'eau et de la biodiversité. Il est donc important, dans les limites de ce qui est possible pour une commune, de porter attention à l'agriculture locale dans le cadre d'un développement rural durable.

Pour préserver le caractère agricole de la commune et créer un environnement favorable au maintien et au développement d'une agriculture locale dynamique, *Rebecq-Autrement* propose les principes et mesures suivantes

- **Agir localement contre le réchauffement climatique** responsable des variations de rendement de l'agriculture, des pertes de récoltes et des retards dans les cycles de production.
- **Adhérer à la charte des communes paysannes.** Faciliter l'installation de nouveaux agriculteurs sur le territoire communal. Devenir un relais de la transition agricole en autorisant et en facilitant la domiciliation et l'installation du producteur sur sa terre, y compris en habitat léger.
- **Restaurer des haies bocagères le long des champs.** Favoriser, en concertation avec les agriculteurs, la plantation de haie pour réduire l'érosion causée par le ruissellement des eaux de pluie, prévenir les coulées de boue et augmenter la biodiversité.
- **Encadrer la pratique de drainage des champs** pour limiter les impacts des ruissellements et de l'eau stagnante sur la voirie (soulèvement du gel, aquaplaning, sécurité routière). Identifier les zones les plus problématiques. Nettoyer les drains et fossés.
- **Protéger les terres agricoles de l'urbanisation** à travers une politique d'urbanisme et d'aménagement du territoire novatrice.
- **Veiller à une bonne cohabitation entre les activités agricoles et les zones résidentielles :** service de nettoyage communal à prix coutant pour les agriculteurs n'ayant pas le temps de gérer la propreté routière en fin de chantier agricole.

MOBILITÉ

Développer une mobilité efficace, partagée et sécurisée

La mobilité est un aspect important de notre vie quotidienne. Elle nous permet d'accéder à notre lieu de travail, aux commerces, aux loisirs, etc. Elle est également très liée à l'agrément de notre milieu de vie.

La mobilité implique les questions d'accessibilité, de sécurité routière, de partage de l'espace public, de commodité des déplacements piétons et cyclistes, d'efficacité des transports publics, de stationnement, de qualité de l'air,...

Pour améliorer la mobilité de tous, contribuer à un réseau efficace et sécurisé des déplacements aussi bien que pour augmenter la convivialité de nos villages, ***Rebecq-Autrement propose les principes et mesures suivantes***

- **Évaluer le plan communal mobilité de 2010 et l'adapter aux évolutions et défis d'aujourd'hui.**
- **Commander des expertises techniques de mobilité à la demande pour intervenir efficacement dans des dossiers de mobilité complexes.** Passer un marché public sous forme de stock de services permettant des commandes selon les besoins (type accord-cadre). Permettre à l'autorité communale de consulter des experts de manière flexible et en fonction des besoins et urgences, sans avoir à lancer un nouvel appel d'offres à chaque fois.
- **Organiser une journée de la mobilité alternative** pour créer un moment propice pour échanger sur les enjeux de **mobilité** et recueillir leurs attentes. Profiter de la journée sans voiture et de la semaine de la Mobilité pour tester des mesures de mobilité sur le terrain.
- **Améliorer l'accessibilité des personnes à mobilité réduite** (personnes âgées, en fauteuil roulant, en béquilles, femmes enceintes, poussettes...). Réaliser un audit d'accessibilité de l'espace public et définir les aménagements prioritaires à réaliser pour un meilleur accès de l'espace public à tous. Mener la même démarche pour l'accessibilité des équipements publics (école, crèches, stade et hall sportif).
- **Améliorer la continuité du réseau de pistes cyclables et élargir considérablement le maillage existant.**

- **Intégrer des raccourcis dans le réseau cyclable.** Étudier la faisabilité de créer des voies cyclables qui offrent des itinéraires plus directs et sécurisés (p. ex. raccourcis à travers champs en limitant l'impact sur le parcellaire et les activités agricoles)
- **Augmenter l'offre de stationnement sécurisé pour les vélos en voirie publique**
- **Faire avancer la réalisation du RAVeL** sur l'ancienne ligne ferroviaire n° 123 reliant Enghien, Rebecq-Rognon et Braine-le-Comte pour offrir une liaison sécurisée et agréable pour les cyclistes vers ces destinations. Identifier et dépasser les points de blocage.
- **Dissuader le stationnement automobile sauvage** qui met en danger les usagers faibles. Mettre en œuvre des solutions qui combinent aménagements physiques (p. ex. bornes anti-stationnement), prévention (campagne de sensibilisation), optimisation de l'offre et verbalisation.
- **Réaliser une évaluation des zones 30 km/h**, des aménagements et mesures à mettre en œuvre. Identifier les zones particulièrement à risque en matière de vitesse et de sécurité routière sur le territoire.
- **Fixer des limitations de vitesse cohérentes (sécurité, environnement, économie) sur les axes de circulation** afin que les conducteurs puissent facilement les comprendre et les respecter.
- **Sécuriser les entrées de village** par aménagements physiques ou visuels qui incitent les conducteurs à réduire leur vitesse (effet de porte).
- **Développer un système de voitures partagées (accès 24/7)** pour offrir une alternative à la possession individuelle et apporter une solution de mobilité adaptée aux spécificités du contexte rural.
- **Considérer la question de la recharge des véhicules électriques.** Étudier le déploiement de points de recharge. Anticiper et gérer les problématiques liées aux câbles sur les trottoirs.
- **Gérer le trafic de poids lourds.** Interdire la circulation des poids lourds sur certaines voiries inadaptées, en particulier dans les quartiers résidentiels. Vérifier auprès des fournisseurs de cartes GPS que les rues interdites sont bien référencées.
- **Améliorer l'intermodalité.** Mieux coordonner les connexions entre les différents moyens de transport, comme les bus, trains, vélos, et voitures pour permettre aux usagers de passer d'un mode à un autre de manière efficace.

COMMERCE

Revitaliser le commerce dans les centres de village

Le commerce de proximité est un élément essentiel de la vitalité des villages, de leur développement économique et de l'animation de la vie de quartier. Le commerce indépendant offre en effet de nombreux avantages comme l'offre spécialisée qu'il propose, l'accessibilité à pied qu'il permet ou encore le lien humain qu'il favorise.

Pour soutenir les commerces existants et favoriser l'accueil de nouveaux commerces de proximité, *Rebecq-Autrement propose les principes et mesures suivantes :*

- **Proposer un marché mensuel en début de soirée** avec des producteurs, foodtrucks locaux, une fois par mois, avec possibilité de délocalisation dans les différents villages.
- **Préserver un maximum les devantures des rez-de-chaussée commerciaux** à travers la délivrance des autorisations d'urbanisme. Ceci inclut un inventaire des cellules commerciales vacantes.
- **Soutenir l'initiative de la monnaie locale (Brawette) pour favoriser le commerce de proximité**, notamment en menant une campagne de sensibilisation vers la population et d'exemple communal.

- **Créer un guichet unique du commerce** pour informer, guider et accompagner les indépendants dans leurs démarches administratives. Centraliser toutes les informations relatives à l'ouverture d'un commerce.
- **Intégrer des chèques-cadeaux dans le kit de bienvenue des nouveaux habitants** («Welcome pack») pour encourager le commerce local : bons de réduction ou monnaie locale à utiliser dans les commerces de proximité (en collaboration avec l'ARCAL et les commerçants non membres).
- **Offrir une visibilité dans les médias communaux** (p.ex. *Rebecq à la Une*) pour soutenir les nouveaux commerçants indépendants.
- **Travailler à la mise en place d'un incubateur de commerce local (Test Shop)** qui consiste en la mise à disposition d'un local commercial aménagé pour que les candidats commerçants puissent tester leur produit/projet en limitant les risques liés à la signature d'un bail commercial et pour ensuite se lancer dans le circuit économique de Rebecq.
- **Continuer à s'appuyer sur l'événementiel** pour soutenir le commerce local
- **Mettre à l'honneur les commerces de proximité dans les médias communaux** : Facebook, site internet, *Rebecq à la Une*.
- **Organiser annuellement un parcours des artisans** de Rebecq pour valoriser et mettre en lumière leurs savoir-faire. Portes ouvertes, démonstrations et visites d'ateliers.
- **Octroyer une prime pour aider à l'installation de nouveaux commerces et à la création d'activités indépendantes (à titre principal)**. Attribuer une aide financière d'un montant maximum de 750 euros pour réaliser des investissements en matériel destiné à installer le commerce dans la cellule commerciale ou pour faire des menus travaux au bâtiment qui accueille le commerce.
- **Soutenir le commerce local dans le cadre des marchés publics de la commune**. Consulter les commerçants locaux lors des appels d'offre. Former les commerçants à la plateforme *e-procurement* pour s'abonner à un service d'alerte gratuit des appels d'offre lancés par la Commune. Prévoir un système de notification aussi pour les marchés publics dits de faible montant (< 30000 EUR).

ÉCONOMIE — EMPLOI

Améliorer le soutien à l'économie locale, à la formation professionnelle et à la création d'emplois

L'économie de la commune témoigne d'une certaine diversité. Elle regroupe des services marchands pour les habitants (comme les cabinets médicaux, restaurants, écoles, entreprises artisanales, services publics, etc.) et des activités de production (comme l'agriculture, l'industrie, et les services aux entreprises). L'environnement rural de Rebecq est aussi propice au développement d'activités économiques à vocation sociale et solidaire).

Pour soutenir au mieux cette économie locale et son développement, *Rebecq-Autrement propose les principes et mesures suivantes* :

- **Soutenir l'économie et l'emploi local dans le cadre des marchés publics de la commune**. Commander des services, fournitures et travaux auprès des entreprises, commerces et agriculteurs locaux (en respectant scrupuleusement la législation en matière de marché public, ce qui n'exclut pas une certaine créativité en la matière)
- **Intégrer des clauses sociales dans les appels d'offres de la commune** pour favoriser l'accès des entreprises d'économie sociale aux marchés publics ou pour réaliser des actions de formation professionnelle pendant l'exécution des marchés (clause sociale de formation).
- **Favoriser la mise en place d'un ou plusieurs projets innovants d'économie sociale** dans le bâtiment de l'ancienne maison communale. Par exemple, un projet de cantine sociale en journée qui combine un projet d'alimentation durable, d'insertion socio-professionnelle

(restauration, maraîchage, taille de fruitiers) et action sociale (cantine à tarif préférentiel pour les allocataires sociaux, chaufferie, lutte contre l'isolement).

- **Développer le tourisme rural pour stimuler l'économie locale** : circuits de randonnée, réseau vélo, visites guidées du patrimoine, rénovation du pôle muséal (voir, volet Tourisme du programme).
- Les commerçants rebecquois bénéficieront d'un **emplacement gratuit sur le marché hebdomadaire**
- **Créer un lieu dédié au *coworking*** offrant une variété d'équipements et de services pour favoriser la collaboration entre différents professionnels.

MONDE ASSOCIATIF

Les associations locales jouent un rôle essentiel dans le bien-être de la commune. Elles renforcent la cohésion sociale en créant des lieux de rencontre et d'échange tout en dynamisant la vie communale à travers leurs activités. Elles complètent souvent les actions des autorités publiques en proposant divers services à la communauté.

Pour soutenir et mettre en valeur le monde associatif, **Rebecq-Autrement propose les principes et mesures suivantes** :

- **Développer les moyens suffisants pour une collaboration fluide entre l'administration communale et les associations locales** (correspondances, suivi des dossiers, soutien logistique, prêt de matériel pour les événements des associations et clubs sportifs, valorisation des subsides disponibles et relais auprès des partenaires/autorités supérieures compétentes).
- **Intégrer au maximum les associations** (en fonction de leurs spécificités) dans les prises de décisions communales.
- **Prévoir un calendrier de l'occupation des salles communales sur le site internet de la Commune** pour augmenter la visibilité des disponibilités et des créneaux horaires et optimiser la gestion.
- **Maintenir et soutenir les partenariats du CCRebecq** avec les associations locales dans sa programmation (Cercle photo, ReT, FDSP, Vie Féminine...).
- **Faire du CCRebecq un pôle de ralliement** des associations locales (journée des associations, relais de leurs informations, stand/animation à la brocante....).
- Relancer le dynamisme autour d'un vrai **potager collectif** avec un espace didactique (en impliquant des associations et nos enfants)

CULTURE — FOLKLORE

Promouvoir la création artistique et des activités culturelles variées accessibles à tous.

La culture constitue un aspect important du développement local. Elle contribue à la vie et à l'épanouissement des personnes, favorise également la cohésion sociale et participe à l'identité des lieux. Elle est aussi un moyen intéressant pour stimuler l'économie locale à travers le tourisme, notamment.

Pour soutenir la culture et promouvoir la création et la diffusion artistiques, **Rebecq-Autrement propose les principes et mesures suivantes** :

- **Créer un réseau culturel dynamique à destination de publics variés** en s'appuyant sur le centre culturel, les musées, la nouvelle bibliothèque, les acteurs culturels locaux et lieux d'expression culturelle (collectifs, associations,...).
- **Prioriser les occupations de la salle du centre culturel en fonction de la programmation culturelle** étant donné les autres salles disponibles pour les événements privés, dont la future Maison de l'entité dans l'ancienne grange d'Arenberg.
- **Ouvrir le Centre culturel aux petites initiatives culturelles locales** une fois par mois pour profiter de l'infrastructure scénique.
- **Compléter l'offre de la Bibliothèque par des collections de livres en langues étrangères, originales (anglais, néerlandais,...)** pour permettre un accès à la littérature étrangère et favoriser la diversité culturelle
- **Accompagner l'évolution du carnaval de Rebecq en intégrant harmonieusement des éléments du folklore local historique** et en tenant compte des innovations observées dans d'autres carnivals. Encourager la participation de groupes carnavalesques issus des différents quartiers et villages de Rebecq.
- **Repenser l'infrastructure des musées pour valoriser les collections et améliorer l'expérience visiteur**
- **Organiser un festival d'artistes rebecquois inter-villages dans des jardins de particuliers.**
- **Organiser des tables de conversation en wallon et le proposer en théâtre ou en chanson.**
- **Étudier la faisabilité de créer un événement culturel** attirant des visiteurs de l'extérieur à nos villages.

TOURISME

Encourager un tourisme durable qui respecte la riveraineté et qui soutient l'économie locale.

Développer un tourisme qui contribue positivement à la qualité de vie peut stimuler l'économie locale et créer des emplois.

Aussi pour renforcer l'attractivité touristique de la commune dans un sens durable, ***Rebecq-Autrement propose les principes et mesures suivantes***

- **Promouvoir un tourisme doux** qui valorise la nature, le patrimoine et la biodiversité et qui propose avec des activités comme la randonnée, le vélo, l'observation de la nature, la découverte de l'agriculture et des autres productions locales,...,
- **Repenser les infrastructures des musées pour valoriser les collections et améliorer l'expérience visiteur** : Mettre le Musée du Porphyre au goût du jour et des standards contemporains en revoyant sa scénographie, optimiser les espaces du Moulin d'Arenberg pour des expositions temporaires, revoir la conception du Musée de la Bière en collaboration avec la brasserie historique de Quenast (Lefebvre) et de l'unique gueuzerie wallonne, située sur notre territoire, la brasserie Tilquin.
- **Mettre en place des supports qui promeuvent les atouts touristiques de Rebecq**. Concevoir un Site web spécifique pour la promotion et la communication au niveau supra local des atouts touristiques du territoire communal (Petit train du Bonheur, les musées et du programme, CCRebecq, circuits cyclo-pédestres, hébergements, Horeca,...), Installer des cartes topographiques avec indications d'itinéraires pédestres balisés, prévoir un ou deux kiosques d'informations touristiques en libre-service disponible 7j/7 : avec des QR Code, plans et brochures papier (p.ex. à l'ancienne gare, au parking de la maison communale et dans les églises).

- **Permettre un hébergement touristique compatible avec le cadre authentique de Rebecq** : habitat léger, organisation d'un site de camping en été; parking pour Mobil Home, ...
- **Créer des petites infrastructures qui soutiennent le tourisme** comme un site d'observation de la Senne (point de vue) pour valoriser la beauté naturelle et la biodiversité de la rivière et ses abords, mettre en valeur et entretenir le petit patrimoine rural (chapelles, chemins et sentiers,...), entretenir la chaussée sur les itinéraires des points nœuds cyclistes, placer des tables d'orientation à l'endroit des plus beaux panoramas rebecquois, etc.
- **Soutenir les petits événements et organisations qui favorisent le tourisme local** : visites guidées du patrimoine, marches ADEPS, festival de Fer et de Feu, Fête de l'ortie, Halloweensbecq, etc.
- **Baliser des itinéraires pédestres (points-nœuds)** pour faciliter l'expérience de randonnée, encourager la découverte de la commune et contribuer à l'attractivité touristique des villages.

SPORT — ALIMENTATION — SANTÉ

Encourager le sport et l'activité physique pour améliorer le bien-être et renforcer la cohésion sociale

Pratiquer une activité physique régulière est un moyen pour rester en forme et en bonne santé. Le sport est aussi, plus largement, un important facteur de lien social, de rencontre de l'autre, d'apprentissage du respect, de la solidarité ou de l'esprit d'équipe. Si la commune est attrayante du point de vue sportif avec notamment des infrastructures de bonne qualité, des choses restent à faire pour la promotion du sport et de la santé.

Pour agir dans la prévention en matière de santé, encourager la pratique sportive dans la commune et renforcer les dynamiques sociales qu'elle génère, **Rebecq-Autrement propose les principes et mesures suivantes** :

- Assurer une concertation et une coordination entre les différents acteurs en matière de sport à Rebecq : une **Assemblée générale des clubs** sportifs verra le jour;
- **Soutenir** (subsidiation, prêt de matériel, mise à disposition de locaux...) les nombreux clubs sportifs qui participent à la dynamisation de notre commune ainsi que des initiatives sportives plus ponctuelles (cfr. Marches ADEPS). Une intervention majorée sera accordée aux associations œuvrant concrètement pour l'inclusion qu'elle soit de genre, sociale ou culturelle.
- Explorer la possibilité de développement de **l'E-sport** à Rebecq
- **Trouver une solution concertée avec les riverains** et usagers du hall omnisport face aux difficultés de parking (dépose-minute, système de covoiturage, places réservées,...)
- Dans le strict respect des procédures en matière de marchés publics, nous accorderons une attention toute particulière à une **alimentation collective bio et la plus locale possible**.
- **Effectuer un monitoring continu** en matière de bruit, de qualité de l'air, des eaux de ruissellement (drains) ou de consommation sera effectué et rendu public systématiquement. Les mesures nécessaires et suffisantes seront prises sans délai en fonction des résultats de ce monitoring. Mise en place d'un plan global bruit, eau, air climat. Le principe de précaution sera de mise quel qu'en soit le domaine.
- **Créer «salon de l'alimentation locale»** mettant en valeur producteurs traditionnels et méthodes ancestrales de conservation basse énergie sera organisé et la dynamique «incroyables comestibles» sera remise en route dans l'espace public en collaboration avec le milieu associatif (jeunesse, environnement, aînés, etc.)
- Une **analyse épidémiologique du territoire** rebecquois sera effectuée avec les autorités compétentes afin de dépister des problèmes de santé globaux et d'y apporter, quand c'est possible, une solution.
- **Développer des groupes de paroles «assuétudes»** en collaboration avec les centres de santé mentale et intervenants psychosociaux de la région.

ACTION SOCIALE ET CPAS

Inscrire le principe de justice sociale dans toutes les politiques et consolider les services du CPAS

L'action sociale couvre un large éventail de mesures d'aide et de soutien aux personnes en difficulté dans divers domaines (logement, petite enfance, insertion socio-professionnelle,...). Au niveau local, ces mesures sont principalement menées par le Centre Public d'Action Sociale (CPAS). Mais la Commune peut aussi proposer des actions destinées à lutter contre les inégalités, à aider les publics précarisés et à faire vivre le lien social. D'autres opérateurs interviennent également (associations, ONG, Organisations de Jeunesse,...).

Pour répondre au besoin de cohésion sociale et aussi consolider les missions du CPAS dans un contexte budgétaire difficile et de besoins d'aide sociale qui s'amplifient sous l'effet des crises successives, **Rebecq-Autrement propose les principes et mesures suivantes :**

- **Inscrire le principe de justice sociale dans toutes les politiques** c'est-à-dire la solidarité, l'égalité des chances, la réduction des inégalités et la lutte contre les discriminations basées, entre autres, sur l'origine, le genre, l'orientation sexuelle, le handicap, etc.
- **Plaider auprès du fédéral pour un renforcement significatif du financement du CPAS**, notamment pour une augmentation à hauteur de 95 % du taux de remboursement du Revenu d'Intégration Sociale (RIS) pour maintenir le niveau d'accompagnement permettant à tous les demandeurs d'aide de mener une vie conforme à la dignité humaine. Obtenir aussi des subsides des autorités fédérées.
- **Structurer les réseaux d'acteurs sociaux qui interviennent dans l'action sociale à Rebecq**. Recenser les différents opérateurs impliqués dans l'action sociale à Rebecq pour favoriser la coordination et la complémentarité des actions sociales.
- **Étudier un projet de logement d'urgence** visant à soutenir les personnes en situation de crise et leur proposer un hébergement temporaire suite à une situation d'urgence et en attente d'une solution de logement permanent,
- **Élaborer un nouveau programme de cohésion sociale (PCS) pour le sexennat 2025-2031** après avoir évalué le Plan de Cohésion Sociale (PCS) en cours.
- **Favoriser l'intégration des nouveaux habitants et le lien social** en organisant une ou deux fois par an une réception pour les accueillir et leur permettre de rencontrer d'autres résidents ainsi que pour découvrir les services et activités disponibles dans la commune.

BIEN-ÊTRE ANIMAL

Agir pour améliorer la protection et le bien-être des animaux

La protection du bien-être animal est un sujet d'actualité qui suscite de plus en plus d'intérêt. De fait, les animaux qu'ils soient domestiques, d'élevage ou sauvages, sont des êtres sensibles qui méritent d'être protégés des situations de maltraitance, d'exploitation et de conditions de vie inadaptées. Le bien-être animal est également lié à des questions éthiques et de santé publique (transmission de maladies infectieuses, élevage intensif, mutilations,...).

Pour protéger les animaux et veiller à leur bien-être, *Rebecq-Autrement propose les principes et mesures suivantes*

- **Organiser une journée du «Bien-être animal»** pour sensibiliser la population à l'importance du respect et de la protection des animaux domestiques, d'élevage ou sauvages. Informer et sensibiliser le public par le biais de stands d'information des associations qui œuvrent dans le secteur, de conférences, d'animations ludiques, de concours de dessin, visite de fermes pédagogiques avec les écoles, etc.
- **Installer des «Chabannes» (cabanes pour chats)** pour mieux contrôler la prolifération des chats errants dans le cadre d'un programme de stérilisation. Mettre en place une **carte de nourrissage** n'autorisant que les titulaires à nourrir légalement des chats errants.
- **Sensibiliser à la migration saisonnière des batraciens.** Informer les automobilistes des zones de migration. Installer des panneaux d'avertissement et mener des campagnes d'information. Soutenir et coordonner le travail des bénévoles qui aident les batraciens à traverser les routes en collaboration avec les experts locaux.
- **Étudier un encadrement local de la chasse.** Préciser les règles régionales en matière de distances de sécurité pour tenir compte des spécificités locales (p. ex., distances par rapport aux propriétés plutôt que par rapport aux habitations ainsi que par rapport à la voie publique).
- **Assurer la sécurité des animaux domestiques lors d'interventions d'urgence** en développant un système d'autocollants à placer sur une vitre à l'intérieur de la maison pour informer les pompiers de la présence et du nombre d'animaux dans une maison en cas d'incendie (autocollants «animaux at home»).
- **Vérifier et mettre à jour automatiquement les puces ID des animaux de compagnie lors d'un emménagement dans la commune** à l'occasion du passage de l'agent de quartier, pour actualiser les coordonnées et recenser les animaux par famille.

SÉCURITÉ ET PRÉVENTION

Favoriser un cadre de vie sûr et paisible

Le bien-vivre ensemble, c'est-à-dire la coexistence tranquille des différentes populations qui composent la commune, constitue un ciment de la communauté qui nous réunit. Les incivilités comme la malpropreté publique, les nuisances sonores ou le vandalisme sont des sources de tensions et d'insécurité qui nuisent à la cohésion sociale.

Pour favoriser le bien-vivre ensemble, prévenir et sanctionner les incivilités ou les situations d'insécurité dans la commune, *Rebecq-Autrement propose les principes et mesures suivantes* :

- **Développer la mission de Sanctions Administratives pour lutter contre les incivilités.** Faire respecter les règles du Règlement Général de Police (RGP) afin de prévenir et garantir l'ordre public, la sécurité, la propreté et la tranquillité dans la commune : lutte contre les dépôts clandestins, la malpropreté publique. **Agents constatateurs.**
- **Mettre en place des campagnes de sensibilisation** régulières sur des thèmes spécifiques liés au bien vivre-ensemble et à la sécurité (dont la sécurité routière), à la propreté et la sécurité publiques.
- **Poursuivre la surveillance des zones scolaires (abords d'école)** aux heures d'entrée et de sortie des écoles par les gardiens de la paix, mais aussi via les comités de parents et les élèves en proposant des projets au sein des écoles.
- **Étendre le rôle de prévention et de médiation des gardiens de la paix** dans d'autres domaines que la sécurité aux abords des écoles.

- **Mettre en œuvre des initiatives de police de proximité** avec la zone de Police Ouest Brabant Wallon. Retrouver une police de proximité attentive aux besoins locaux et qui répond aux préoccupations soulevées par le Moniteur de la sécurité, en particulier les vitesses inadaptées du trafic.

BUDGET

Mobiliser tous les moyens disponibles pour augmenter les possibilités d'action

La capacité financière de la Commune est essentielle pour mener à bien les projets au service des Rebecquois. Bien que les finances soient globalement en bon état, les ressources budgétaires restent limitées. Il existe cependant un potentiel pour mieux mobiliser les moyens nécessaires à la mise en œuvre des politiques publiques.

Afin de développer le maximum de projets pour la vie locale, *Rebecq-Autrement* propose les principes et mesures suivantes

- **Gérer le budget** communal avec rigueur, transparence et responsabilité;
- Veiller à **mobiliser tous les moyens** disponibles à l'échelle de la Région Wallonne, des communautés, provinces, du fédéral et de l'Europe, mais aussi du secteur associatif ou privé (compagnons bâtisseurs p.ex.)
- S'appuyer sur un maximum de **partenariats**, notamment intercommunaux

Ce 13 octobre, un Autre Rebecq est possible :
votons autrement,
votons **Rebecq-Autrement**

